
Département du
Nord

N° du registre
des
délibérations

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-04-03

Objet :
Représentatio
n au sein de
l'Agence
France Locale

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
03/04/2026

Excusés :

DE WAZIERES Cyril, pouvoir COMPERNOLLE Guillaume,
CRACCO Stéphane, pouvoir BLONDEAU Alain.

Date de publication
23/04/26

Absent :

Vu la délibération n°2018-9-02 relative au contrat de prêt souscrit auprès de l'Agence France Locale,

Considérant le renouvellement du conseil municipal suite aux élections 2026,

Nombre de
Conseillers

Suite à la commission « administration générale – urbanisme – RH » du 02/04/26.

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Votants : 29

M Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, explique que pour souscrire un emprunt bancaire auprès de l'AFL, organisme financeur du groupe scolaire de la commune, toute collectivité doit intégrer la gouvernance de l'agence, en représentant la collectivité au sein de son conseil d'administration.

Suite aux élections municipales et au renouvellement de l'exécutif, les nouveaux représentants à l'assemblée générale de l'AFL doivent être identifiés.

L'assemblée délibérante vote unanimement pour :

-désigner Monsieur Jean-Michel DUTOIT, en tant que représentant titulaire et Monsieur Alain BLONDEAU, en tant que représentant suppléant de la ville de Wavrin à l'assemblée générale de l'Agence France Locale ;

-autoriser le représentant titulaire de la ville de Wavrin ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

-autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril (pouvoir COMPERNOLLE Guillaume), JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane (pouvoir BLONDEAU Alain), CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.



La secrétaire de séance,


Carmen PLANCQ



Le Maire,


Alain BLONDEAU